
Fiches sectorielles

**Transports
et entreposage**

Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers**.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Sauf mention explicite d'une référence à la catégorie d'entreprise définie par la loi de Modernisation de l'économie et son décret d'application 2008-1354 du 18 décembre 2008, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales.

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette nouvelle édition des *Entreprises en France*, le champ a été étendu à davantage d'entrepreneurs individuels et de sociétés civiles immobilières qui appartiennent en grande partie aux secteurs de la construction, de l'immobilier et des autres activités de services, notamment les activités artistiques, créatives et de spectacles. Ainsi, 200 000 unités supplémentaires sont prises en compte par rapport à 2011 mais leur poids économique est faible. Elles réalisent 15 milliards de chiffre d'affaires (sur les 3 700 milliards des unités légales du champ) et moins de 4 milliards de valeur ajoutée (sur 980 milliards).

Dans cette publication, les résultats de 2011 et les évolutions entre 2011 et 2012 sont présentés sur la base du champ de 2012.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

9.1 Chiffres clés des transports et entreposage

En 2012, le secteur des **transports et de l'entreposage** compte 98 600 entreprises et réalise un chiffre d'affaires (CA) de 204 milliards d'euros, soit 5,5 % de celui de l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Les **transports terrestres** concentrent 41 % du CA, 46 % de la valeur ajoutée (VA) et 54 % des effectifs salariés. Ils se subdivisent en deux grands groupes, hors transport par conduites de faible importance (4 % de la VA des transports terrestres) : le transport de voyageurs (57 %) et le transport de fret et les services de déménagement (39 %). **L'entreposage et les services auxiliaires de transport** viennent en deuxième position (34 % du CA, 32 % de la VA et 20 % des effectifs), suivis des transports aériens pour le chiffre d'affaires (respectivement 10 %, 7 % et 5 %) et de la poste et du courrier pour l'emploi salarié et la valeur ajoutée (7 %, 13 %, 20 %) et enfin, des transports par eau (7 %, 2 % et 1 %).

Le secteur des transports et entreposage est beaucoup plus concentré que la moyenne de l'économie marchande : les sociétés de 250 salariés ou plus, qui ne représentent que 0,3 % de l'ensemble des entreprises du secteur, génèrent 60 % du chiffre d'affaires et 68 % de la valeur ajoutée (contre 43 % en moyenne) et 79 % des investissements bruts corporels hors apport (contre 44 %). *A contrario*, la contribution des unités de moins de 10 salariés, qui rassemblent 90 % des entreprises du secteur, est modeste, souvent inférieure à 10 % (hormis pour le CA, où elle atteint presque 12 %), alors qu'elle est généralement supérieure à 20 % dans l'ensemble de l'économie marchande.

Les unités légales du secteur ont une taille moyenne plus élevée que celles de l'ensemble de l'économie (12 salariés contre 4). Ce sont pour la moitié des entrepreneurs individuels dont un sur deux a un statut d'artisan et un sur cinq de commerçant. Le secteur des transports inclut aussi quelques dizaines d'établissements publics industriels et commerciaux d'importance, assurant des missions de service public, comme la SNCF, RFF ou la RATP dans le ferroviaire, comme le port de Marseille ou l'aéroport de Bâle-Mulhouse dans l'entreposage. Ces établissements publics industriels et commerciaux (Epic)

contribuent pour 21 % au chiffre d'affaires du secteur et pour 19 % à ses effectifs.

Le secteur des transports et de l'entreposage regroupe un dixième des salariés des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles. Leurs rémunérations sont inférieures à la moyenne (35 400 euros par EQTP et par an contre 39 000). Elles sont cependant plus élevées dans le transport aérien, qui emploie une main-d'œuvre très qualifiée et soumise à de fortes contraintes de service (61 700 euros), et le transport par eau (46 300 euros), surtout maritime et côtier de fret (56 300 euros). En revanche, elles sont plus faibles dans les activités postales (29 300 euros) et dans les services auxiliaires de transport terrestre (31 800 euros).

Sur la période 2000-2012, la production en volume de la branche augmente à un rythme plus lent que l'ensemble de l'économie marchande (+ 10 % contre + 14 %). Elle progresse de 15 % dans l'entreposage, mais de seulement 8 % dans l'aérien, activité sujette à de fortes fluctuations d'une année sur l'autre, et de 6 % dans le terrestre, en recul de 4 %, par ailleurs, en 2012. Elle régresse dans les activités postales et de courrier (- 14 %), victimes de l'essor de moyens de communication concurrents. Au contraire, elle croît très fortement dans le transport par eau (+ 51 %), mais la contribution de cette activité à l'ensemble des transports est faible. En 2013, sur l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage, la production augmente de 0,7 %, après une baisse de près de 0,9 % en 2012.

Entre 2000 et 2012, l'emploi salarié est, en revanche, quasiment stable (+ 0,7 %), comme dans l'ensemble de l'économie marchande (+ 1,1 %). Cette performance est meilleure que celle de l'industrie (- 21 %), mais moins satisfaisante que celle des services ou de la construction (+ 12 %). Entre 2000 et 2012, les branches qui embauchent sont le transport par eau (+ 21 %), le transport ferroviaire (+ 8 %) et l'entreposage (+ 7 %). Mais d'autres perdent des emplois : le transport aérien (- 7 %) et les services postaux (- 16 %). En 2013, l'emploi salarié stagne pour la deuxième année consécutive (- 0,3 % après - 0,4 %). En 2012, une seule activité avait enregistré une croissance de ses effectifs : les transports terrestres et transports par conduites (+ 1,5 %). ■

Définitions

Le secteur des **transports et entreposage** comprend la section H de la NAF rév. 2 (divisions 49 à 53, voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Chiffres clés des transports et entreposage 9.1

1. Chiffres clés des transports et entreposage en 2012

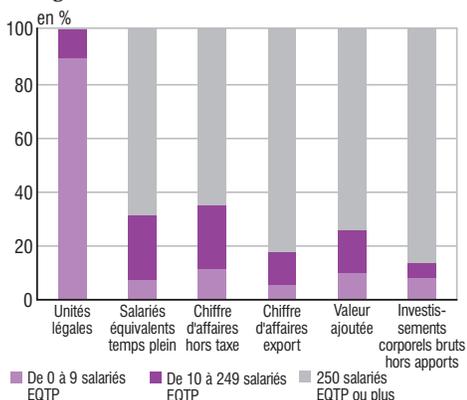
	Unités légalés	Salariés EQTP	Chiffre d'affaires hors taxe	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée	Investissements corporels bruts hors apports
	(milliers)		(milliards d'euros)			
De 0 à 9 salariés EQTP	88,8	87,9	23,5	2,6	8,3	1,7
De 10 à 249 salariés EQTP	9,5	357,4	59,1	8,5	18,6	2,7
250 salariés EQTP ou plus	0,3	750,0	121,4	34,2	56,7	16,7
Ensemble	98,6	1 195,3	204,0	45,4	83,6	21,2
Ensemble des entreprises marchandes non financières	3 266,0	12 036,4	3 725,7	602,2	982,9	184,7
Poids des entreprises du secteur des transports et entreposage¹	3,0	9,9	5,5	7,5	8,5	11,5

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des transports et entreposage par rapport à l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières.
Champ : France.

Note : la branche des transports et entreposage contribue à 4,5 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie (au sens de la comptabilité nationale).

Source : Insee, É sane.

2. Structure des agrégats selon la taille de l'unité légale en 2012

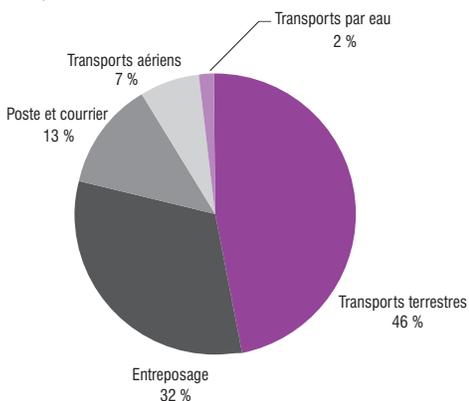


Champ : France.

Lecture : les entreprises de 250 salariés ou plus représentent 0,3 % des unités légales, 63 % des salariés, 60 % du CA, 75 % du CA export, 68 % de la VA et 79 % des investissements.

Source : Insee, É sane.

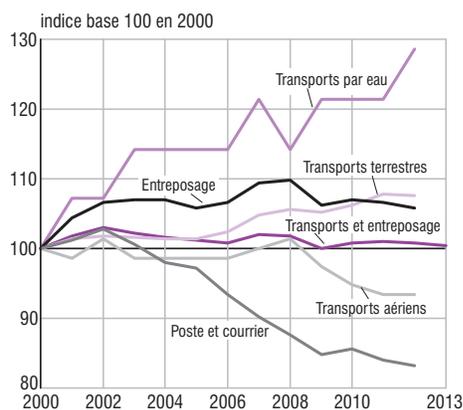
4. Principales activités du secteur selon la valeur ajoutée en 2012



Champ : France.

Source : Insee, É sane.

3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim

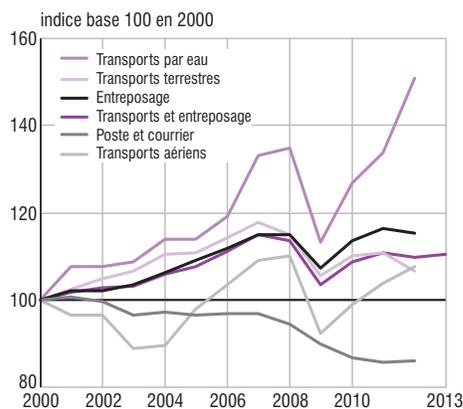


Champ : France.

Note : les titulaires de contrats d'intérim ne sont pas classés dans les secteurs d'activité qui les emploient effectivement mais systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

5. Production par branche



Champ : France, branches des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, comptabilité nationale.

9.2 Ratios des transports et entreposage

Le secteur des transports et de l'entreposage exporte un cinquième de sa production (22 %), davantage que les services et le commerce (10 %), mais moins que l'industrie (32 %). Les trois quarts de ses exportations proviennent des entreprises de 250 salariés ou plus, souvent implantées sur les marchés étrangers. Les activités les plus exportatrices sont le transport aérien (avec un taux d'exportation de 81 %) et le transport par eau (80 %), tiré par le transport maritime de fret (85 %) plus que par celui de passagers (60 %). En revanche, le transport terrestre, à l'exception du transport ferroviaire de fret (25 %), et les activités de poste et de courrier se cantonnent au marché domestique et ne réalisent qu'une part très marginale de leur chiffre d'affaires à l'étranger (respectivement 4,1 % et 1,2 %). L'entreposage et les services auxiliaires de transport se situent dans une position intermédiaire (18 %).

La production, plus intégrée dans les transports que dans l'ensemble de l'économie, affiche un taux de valeur ajoutée de 41 % (contre 26 %). Ce ratio est très élevé dans le secteur de la poste et du courrier (80 %), activité de main-d'œuvre exigeant peu de consommations intermédiaires et, dans une moindre mesure, dans les transports terrestres (46 %). *A contrario*, la production est très peu intégrée dans les services internationalisés, car une partie de la chaîne de valeur se réalise hors de l'Hexagone : transport par eau (9 %) et aérien (27 %). L'essentiel des achats des entreprises de transports sont des services (87 % des consommations intermédiaires), les besoins en matières premières et produits semi-finis (12 %) étant faibles, sauf dans le transport par eau (22 %), gros consommateur de carburant et les transports terrestres (16 %).

En 2012, le taux de marge des entreprises de transports est similaire à celui de 2011 (24 %), soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (25,6 %). L'approche par sous-secteur montre que cette stabilité apparente résulte de deux phénomènes de sens contraires. D'une part, le taux de marge se replie dans l'entreposage et les services auxiliaires (48,9 % contre 50,7 % en 2011) comme dans les activités postales (0,6 % contre 3,6 %) et, dans une moindre

mesure, dans les transports terrestres (17,1 % contre 17,7 %). D'autre part, certains secteurs bénéficient d'évolutions nettement plus favorables. Ainsi, le taux de marge se redresse, en effet, spectaculairement dans le transport par eau, du fait du transport maritime et côtier de fret, qui bénéficie de la progression du transport par conteneurs, notamment dans les ports du Havre et de Marseille. Il en est de même, mais plus modestement, dans le transport aérien, dont le taux de marge redevient positif (1,2 % contre - 6,2 %), du fait d'une progression du trafic passagers.

En 2012, la rentabilité financière des transports (rapport du résultat net comptable aux capitaux propres) s'améliore (5,8 % contre 4,9 % en 2011), contrairement à celle de l'ensemble des secteurs marchands (7,5 % contre 9,4 %). Cette embellie provient du transport aérien, toujours dans le rouge, mais moins qu'en 2011, et du transport ferroviaire (6,4 % contre 3,8 %), malgré une forte contraction de la demande de fret. La situation se dégrade, en revanche, dans l'entreposage et les services auxiliaires (7,1 % au lieu de 10 %) et les activités postales, déjà en difficulté (0,9 % contre 2,2 %). Contrairement à la rentabilité financière, la rentabilité économique reste stable dans les transports (6,2 % contre 6,4 %).

Le taux d'investissement (investissements corporels bruts hors apports) est en repli en 2012 (25,3 % contre 29,4 % en 2011), mais reste nettement supérieur à la moyenne de l'économie marchande (18,8 %). L'effort d'investissement se concentre dans deux activités : l'entreposage et les services auxiliaires (51 % du total, dont les neuf dixièmes dans les services auxiliaires de transports terrestres) et le transport terrestre (40 %, surtout dans le ferroviaire et les transports urbains et suburbains de voyageurs). L'investissement s'élève à 21,2 milliards d'euros dans le secteur des transports en 2012, en recul de 2 milliards en valeur par rapport à 2011. Il a cependant crû dans les transports terrestres et transports par conduites. Il a diminué dans toutes les autres activités de transport et, tout particulièrement dans le transport aérien, où il a été presque divisé par trois. ■

Ratios des transports et entreposage 9.2

1. Ratios du secteur des transports et entreposage selon la taille de l'unité légale en 2012

	en %				
	Ensemble	De 0 à 9 salariés	De 10 à 249 salariés	250 salariés ou plus	Ensemble entreprises marchandes ¹
Organisation et débouchés de la production					
Taux d'exportation	22,2	11,2	14,3	28,2	16,2
Taux de valeur ajoutée	41,0	35,6	31,5	46,7	26,4
Intensité capitalistique (milliers d'euros)	250,1	289,1	67,2	332,7	174,7
Partage de la VA (au coût des facteurs)					
Part des frais de personnel	76,0	61,0	91,2	73,2	74,4
Taux de marge ²	24,0	39,0	8,8	26,8	25,6
Ratios de rentabilité					
Rentabilité économique	6,2	9,1	5,8	5,9	8,1
Rentabilité financière	5,8	13,7	-0,1	5,7	7,5
Ratios d'endettement, de solvabilité et de liquidité					
Lever financier	162,9	203,8	67,1	171,6	74,6
Taux de prélèvement financier	40,5	20,8	18,8	47,0	33,5
Délais de paiement					
Fournisseurs (en jours)	64,2	57,7	57,2	69,9	58,5
Clients (en jours)	47,6	58,5	60,5	38,9	51,9
Ratios d'investissement					
Taux d'investissement	25,3	20,5	14,6	29,5	18,8
Taux d'autofinancement	61,3	148,1	38,5	56,2	165,1

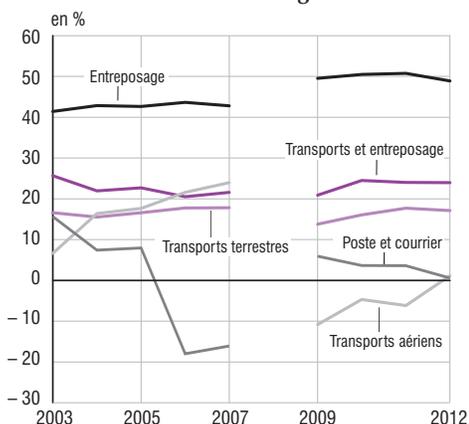
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France.

Source : Insee, É sane.

2. Évolution du taux de marge

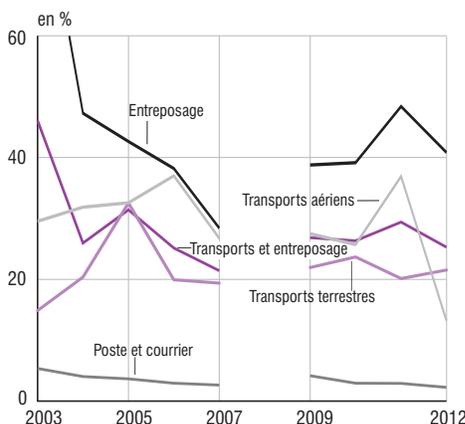


Champ : France.

Note : L'Insee a rénové ses outils de statistiques d'entreprises en 2008. Pour cette première année, les données sont de moins bonne qualité et ne sont donc pas diffusées.

Source : Insee, Ficus, É sane.

3. Évolution du taux d'investissement



Champ : France.

Note : L'Insee a rénové ses outils de statistiques d'entreprises en 2008. Pour cette première année, les données sont de moins bonne qualité et ne sont donc pas diffusées.

Source : Insee, Ficus, É sane.

4. Personnes en emploi dans les transports et entreposage en 2012

	en %						
	Part de femmes	Part d'actifs		Part d'employés	Part d'ouvriers	Part autres professions	Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus				
Transports terrestres	17,0	15,5	28,0	10,8	58,3	31,0	9,3
Transports par eau	29,7	30,5	22,5	19,3	34,3	46,4	0,0
Transports aériens	35,0	8,2	20,9	29,9	4,7	65,4	0,7
Entreposage et services auxiliaires des transports	30,6	19,6	21,0	16,1	51,0	33,0	0,5
Activités de poste et de courrier	46,9	13,2	39,6	64,7	7,1	28,2	0,6
Ensemble des transports et entreposage	26,3	15,8	27,9	22,2	44,5	33,3	5,3
Ensemble secteurs principalement marchands¹	36,2	22,0	24,3	19,6	30,1	50,3	13,3

1. Entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier.

Champ : France.

Source : Insee, enquête Emploi.